

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2019

**CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 45

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une véritable usine administrative.

Il n'y a aucune précision quant aux modalités de l'exercice de l'entreprise.

Par ailleurs, aucun organisme de contrôle n'existe.

Enfin, le bien du propriétaire d'une avance remboursable auprès de l'ANAH ce qui peut rendre compliqué une éventuelle vente du bien dont il est question.